

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/05/2008**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Axa Assurance Maroc représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Daniel Antunes, a déclaré le 4 mars 2008, avoir cédé sur le marché central, le 29 février 2008, 215.771 actions Lesieur Cristal, au cours unitaire de 750,00 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Axa Assurance Maroc ne détient plus aucune action Lesieur Cristal.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma